

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.  
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 7 (1941-1942)

**Heft:** 102

**Artikel:** A Monsieur le rédacteur en chef du "Film suisse"

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-734853>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ses deux délégués, MM. Ed. Martin et R. Rey-Willer, à la Chambre du Cinéma ou aux réunions convoquées par le Président de celle-ci, notamment les 4 juillet et 7 août, au sujet de la Chambre Internationale du film, ainsi qu'à l'occasion des développements pris par cette question. Elle invita le Comité à poursuivre cette même ligne de conduite, en regrettant qu'aucun démenti du Président de la Chambre suisse du Cinéma ou du Département de l'Intérieur n'ait mis fin aux suppositions absolument erronées de la Presse sur l'attitude adoptée dès le début par notre Association professionnelle dans ce problème.

Malgré le désir manifesté par MM. Martin et Rey-Willer de renoncer à leur mandat à la Chambre suisse du cinéma, puisque c'est l'A.C.S.R. qui avait proposé leur nom à la désignation du Conseil fédéral, elle les pria de se résevoir à une telle décision, estimant nécessaire dans les circonstances actuelles le maintien d'un contact avec un organisme dont l'existence approche d'ailleurs de sa fin et dont la dissolution paraît s'imposer de l'avis d'un grand nombre des membres de l'Assemblée.

A l'unanimité également l'Assemblée décida que les membres de l'A.C.S.R. cesseront tout paiement d'abonnement du Ciné-Journal suisse, dès le 31 octobre prochain, quitte à en passer la bande si elle leur est envoyée, pour se conformer à l'arrêté fédéral du 16 avril 1940. L'autorisation donnée par le Département fédéral de l'Intérieur à quelques dirigeants de la Chambre, puisque celle-ci n'a pas été appelée à se prononcer à ce sujet, de confier à une association privée la production du Ciné-Journal, les communications adressées à cette occasion aux Associations ou aux membres de la Chambre, l'expiration de la première année d'expérience et l'absence de tout contrôle ou règlement de compte sur le sort de la participation des exploitants de salles fixée conventionnellement pour le premier exercice à fr. 85.000,— et qui a atteint plus de fr. 125.000,—, les arguments invoqués à l'appui d'une adhésion à la Chambre internationale du film et qui enlèvent aux actualités suisses leur raison d'être elle-même, etc., tout cela constitue autant de sujets d'étonnement de l'Assemblée que de motifs déterminants à l'appui de sa décision.

Le représentant de l'A.C.S.R. à la Commission arbitrale, chargée d'approver les tarifs pour la perception des droits d'auteurs, renseigna l'Assemblée sur les pourparlers engagés, et celle-ci invita le Comité à poursuivre tous ses efforts pour que les bases adoptées conventionnellement dès 1933 avec la SACEM. ne soient pas sensiblement modifiées ou aggravées, en raison notamment des grands des difficultés actuelles de toute nature de l'exploitation des salles.

L'Assemblée regretta le retard apporté à la promulgation de la législation fédérale qui devait notamment déléguer aux cantons une compétence relative à la limitation des exploitations eu égard au besoin et

s'étonna de l'indécision que l'on constate dans ce domaine comme dans tant d'autres dans la recherche de solutions d'un intérêt indiscutablement général.

Elle renvoya à son assemblée du printemps prochain sa décision sur la proposition de l'A.L.S. de prolonger dès maintenant jusqu'à fin 1945 la convention inter-associations du 15 janvier 1940.

Quant à la qualité d'organe officiel du *Film Suisse*, diverses mises au point doivent intervenir sur la base d'une convention, que le Comité est chargé d'étudier, le caractère obligatoire de l'abonnement pour les membres de l'A.C.R.S. étant limité entre temps jusqu'au 30 juin 1942. L'Assemblée s'étonne à cette occasion une fois de plus du retard apporté par la S.L.V., l'Association correspondante de Suisse allemande, à la modification de sa raison sociale qui continue à créer d'incessantes confusions, puisque son activité ne concerne que la Suisse allemande et italienne, à l'exclusion de la Suisse romande.

Malgré le désir manifesté par plusieurs membres du Comité de se retirer, et le vœu d'une partie de l'Assemblée de voir s'établir une rotation, une majorité importante n'en décida pas moins de maintenir

en charge le même Comité in globo dans les circonstances difficiles et exceptionnelles actuelles. Le secrétaire fut confirmé dans ses fonctions, de même que les réviseurs des comptes. MM. Torriani, Augsburger et Dumont représenteront l'A.C.S.R. à la Commission paritaire avec MM. Rouvenaz et Dillon comme suppléants, et pour la Commission arbitrale, ce seront MM. Brum et Louviot, avec MM. Göldlin et Mignot comme suppléants.

Nombre d'autres questions furent encore discutées et notamment celles de l'application du contrat-type en cas d'incendie de films où un examen approfondi paraît s'imposer.

Ce n'est que vers 19 heures et alors que le Comité reprenait la suite de sa séance du matin, que cette assemblée put être levée, consciente qu'elle pouvait être d'avoir assidûment travaillé en prenant en considération non seulement les intérêts immédiats de ses membres, mais aussi l'intérêt général de la Cinématographie suisse et du pays.

*Lausanne, ce 25 septembre 1941.*

*Pour l'A.C.S.R.:*  
Le secrétaire: Dr. R. Rey-Willer.

## A Monsieur le Rédacteur en chef du «Film suisse»

*Monsieur le Rédacteur en chef,*

Nous sommes trop vivalement intéressés nous-mêmes à tout ce qui touche le développement du film suisse pour ne pas nous être réjouis de voir que vous avez reproduit dans votre organe l'article que M. J. Nicollier avait publié dans la «Gazette de Lausanne», même si cet article attaquait, en somme, assez violemment notre dernière production, «Gilberte de Courgenay».

En ce qui concerne ce film lui-même, nous ne vous jugeons pas qualifiés pour en discuter les mérites ou les faiblesses.

Faire valoir qu'il a trouvé auprès du grand public un accueil chaleureux ne serait, au bout du compte, qu'une sorte d'argument presque commercial dont nous ne voulons point nous faire une arme, conscients que nous sommes d'avoir de la mission du film suisse une conception d'ensemble, nous pouvons l'affirmer, haute et sérieuse.

Nous n'examinerons pas davantage si M. Nicollier ne simplifie pas exagérément les choses quand il prétend que la seule existence de bons romanciers suisses suffirait à résoudre la question des scénarios, si importante en effet, nous sommes tout à fait d'accord avec lui pour le proclamer. Roman et film sont deux arts nettement distincts et, qu'il s'agisse de l'adaptation à l'écran d'un beau livre ou de la création d'un scénario original, il est bien rare que les chefs-d'œuvre du plus jeune des arts soient redéposables de leur puissance à l'intervention directe d'un écri-

vain seulement homme de lettres, fût-il de tout premier ordre.

Mais, indépendamment de ce problème assez particulier, il est un point sur lequel nous serions heureux que vos lecteurs, — puisqu'ils connaissent maintenant les objections soulevées par le rédacteur de la «Gazette de Lausanne», — fussent à même de se faire un jugement équitable, parce qu'impartial.

M. Nicollier veut bien parler des mérites des «spécialistes», — il dit ailleurs des «opérateurs» de la «Praesens Film», et nous aurions mauvaise grâce à ne pas lui être reconnaissants de se montrer ici du même avis que la très grande majorité de l'opinion. Toutefois, sans perdre de vue qu'il reste beaucoup à faire pour rapprocher le film suisse en général et nos réalisations en particulier de l'idéal qui nous est sans doute commun à tous, nous croyons pouvoir légitimement constater que notre travail, au cours de 17 années, ne s'est en aucun sens borné à représenter seulement l'œuvre d'opérateurs, de spécialistes, de techniciens du cinéma. Où donc M. Nicollier a-t-il déjà eu l'occasion, comme il le dit lui-même, d'apprécier notre effort, si ce n'est pas dans des films tels que «Le fusilier Wipf», tiré de la nouvelle de Robert Faesi, ou «Le brigadier Studer», adaptation du roman, si humain sous son affabulation policière, de Glauser, pour ne citer encore que ces deux ouvrages-là? Or la presse n'a-t-elle pas reconnu que ce qui faisait le principal

intérêt de ces deux films, c'était précisément la volonté d'«exprimer», comme dirait Ramuz, ce qu'il y a d'authentiquement suisse dans tel ou tel aspect de notre vie? Nous disons bien «la volonté», nous ne nous flattions pas de parler de réalisations parfaites. Du moins tous ceux qui ont vu ces films savent-ils qu'ils étaient l'un et l'autre fort éloignés de «ces idylles où la fleur bleue affecte les dimensions d'un tournesol» dont parle M. Nicollier.

Faut-il le dire? Nous souscrivons tout à fait aux termes de l'éminent critique quand il écrit: «Entre une littérature aimablement pittoresque mais fausse ou artificielle et les excès des «vamps et des gangsters», il y a place pour des films intelligents».

Quitte à paraître manquer de modestie, nous avouerons que ces lignes excellentes nous ont paru admirablement convenir au grand film que nous avons tourné il n'y a guère plus d'un an: «Die mißbrauchten Liebesbriefe». Comme on le sait, cette bande a porté à l'écran l'un des plus purs chefs-d'œuvre de notre grand écrivain Gottfried Keller. Comme on le sait également

ment, ce film, aussi bien en Suisse romande qu'en Suisse allemande, ce film a remporté un succès du meilleur aloi, dont nous ne pouvons pas tout à fait croire qu'il n'était pas un peu mérité.

C'est là une des raisons pour lesquelles nous osons ne pas partager le pessimisme qui semble être la conclusion de l'article par vous cité.

Sur tel ou tel film en particulier, les avis peuvent être divergents. Mais parce que l'on croira devoir condamner une réalisation du film suisse, — et, répétons-le, nous ne voulons pas examiner ici si c'est à tort ou à raison, — doit-on du même coup jeter le manche après la cognée et oublier toutes les promesses, ou même tous les résultats vraiment positifs dont le film suisse a déjà le droit d'être fier? Doit-on, parce qu'on n'aime pas un ouvrage entre tant d'autres, écrire aussitôt que le film suisse serait «condamné à disparaître»?

C'est aller bien vite en besogne, et nous osons croire que chacun le pensera comme nous.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de notre considération la plus distinguée.

rôles sont tenus par Adolf Manz, Rudolf Bernhard, Otto Bosshard, Ellen Widmann et Isabell Mahrer.

«*Extrazug, chum lug d'Heimat a*» (Star-Film).

«*Oskar Bider, der Flieger*» (Filmkunst A.-G.), dédié à la mémoire de ce pionnier suisse de l'aviation.

«*Heimat und Liebe*» (Elite).

«*Der Hotelpointier*» (Pandora).

«*Me mues halt rede mitenand*» (Gloria-Film).

«*I ha en Schatz gha*» (Sphinx-Film), dont l'action se déroule dans l'Appenzell et dont la mise en scène et les rôles principaux sont confiés exclusivement à des artistes appenzellois.

«*Al Canto del Cucù*» (Production August Kern), film de Max Haufler tourné au Tessin.

Enfin, un grand documentaire «*Eidge-nossen*» (Genossenschaft für einen nationalen Film), qui veut symboliser l'idée vivante et les valeurs de la Confédération, le caractère de la Suisse, sa vie, ses forces et ses efforts.

Cette activité intense est bien réjouissante, surtout à l'heure actuelle où le succès d'un film suisse permet de réduire le nombre des films à importer et ainsi l'exportation de devises. Nous voudrions espérer cependant que l'accroissement de la production ne fera pas oublier les exigences de qualité et de tenue artistiques. Car toute fabrication massive au détriment du niveau pourrait être néfaste à l'évolution du film suisse.

## Nouvelles Productions Suisses

Le succès de certains grands films suisses encourage capitalistes et producteurs; jamais encore autant de films ont été réalisés dans nos studios que ces mois derniers.

Les nouvelles productions appartiennent aux genres les plus divers, films historiques, drames et comédies, et surtout films en dialecte. Sans vouloir préjuger leur valeur, nous voulons donner ici les titres des 15 films récemment achevés ou actuellement en travail, en ajoutant — pour autant que nous les possédons — quelques indications sur les metteurs en scène et les acteurs principaux:

«*Une Oasis dans la Tourmente*» (Ciné-vox, Montreux), film sur la Croix-Rouge de Georges Depallens et Arthur Porchet, avec Jean Hort, Fernand Bercher, Camyille Hornung, Eleonore Hirt et Floriane Silvestre.

«*Die weiße Patrouille*» (Ciné-Office, Lausanne), film de skieurs militaires, réalisé par les opérateurs W. Stauffacher et R. Bebié, avec le concours d'un groupe d'officiers, sous-officiers et soldats.

«*Landammann Stauffacher*» (Praesens-Film), film historique tourné sous le patronage du Don National.

«*Romeo und Julia auf dem Dorfe*» (Pro Film), inspiré de la célèbre nouvelle de Gottfried Keller et mis en scène par Valerien Schmidely, avec Margrit Winter et Erwin Kohlund.

«*Der Schuß von der Kanzel*» (Gloria-Film), d'après la nouvelle de Conrad-Ferdinand Meyer.

«*Der doppelte Matthias und seine Töchter*» (Gotthard-Film), basé sur le roman de Meinrad Lienert et réalisé par S. Steiner.

«*Der letzte Postillon vom St. Gotthard*» (Heimat-Film), tourné à Flüelen par Edmund Heuberger, avec le concours de 400 personnes et notamment des membres de la «Tellspiel-Gesellschaft» d'Altorf; les grands

## Resumé des sujets

parus en août dans le Ciné Journal Suisse

No. 53:

1. Le camp de travail du Mouvement de la Jeunesse Vaudoise à Bussigny et le tronçon du canal du Rhône au Rhin.
2. Un reportage spécial à l'occasion du 650ème anniversaire de la Confédération: Le berceau de la Confédération.

No. 54:

Un reportage spécial sur les fêtes du 1er août:

1. Le feu du Rutli; 2. Le 1er août à Schwyz; 3. La messe solennelle en l'église de St-Martin; 4. Le cortège des hôtes d'honneur, du Général et du Conseil Fédéral; 5. La grandiose manifestation sur la place des fêtes du 1er août; 6. Allocution du Général; 7. Le feu du 1er août à Schwyz; 8. Allocution d'un Conseiller Fédéral; 9. La course d'estafettes sur toutes les routes de Suisse et par-dessus le Gothard; 10. Réception de estafettes à Bellinzona, Coire, Genève et Berne.

No. 55:

Lucerne: XXe Exposition nationale d'art. Baden: Championnats Suisses de Natation.

Ponts-de-Martel (Neuchâtel): Exploitation de la tourbière.

Genève: Représentation de Guillaume Tell au Jardin des Bastions.

No. 56:

Cully: Fête annuelle de la Société Internationale de Sauvetage.

Ascona: Le théâtre de marionnettes des artistes d'Ascona.

Zurich: Exposition de chiens de chasse et tir de chasse à Albisgütl.

Collecte de tubes; leur utilisation pour l'industrie nationale.

No. 57:

Le mouvement de parrainage pour communes nécessiteuses.

Une école de mannequins à Zurich.

L'insigne sportif suisse:

Les championnats suisses d'athlétisme léger à Berne et à Bâle. La jeunesse suisse et l'insigne sportif.